

LE CYCLE

LE CYCLE D'ORIENTATION

ÉDITION 2007

D'ORIENTATION

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE
DE LANGUE FRANÇAISE



DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DE LA CULTURE ET DU SPORT

SOMMAIRE

Avant-propos	2
Buts généraux	3
Approches pédagogiques	3
Procédure de préorientation	8
Disciplines d'enseignement et grille horaire	10
Évaluation	12
Résultats scolaires et normes de promotion	13
Apprentissages scolaires et méthodes de travail	14
Encadrement	16
Collaboration école - parents	18
Adresses utiles	19

Remarque générale

Remarque générale: par mesure de simplification, seul le genre masculin est utilisé dans la brochure. Mais il va de soi que tous les termes désignant des personnes sont à lire et à comprendre également au féminin.

Informations complémentaires

Informations complémentaires: les personnes qui disposent d'une liaison internet ont la possibilité d'accéder au site de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: www.fr.ch/dip/ (dès février 2007, www.fr/dics.ch). Ils y trouveront des informations plus détaillées encore sur l'ensemble de la scolarité et sur les questions et dossiers à l'ordre du jour.

Les photos illustrant la brochure sont d'Alain Wicht





BIENVENUE AU CO

*Madame, Monsieur,
Chers parents,*

La brochure intitulée «Le cycle d'orientation» que vous découvrez à l'instant est destinée en priorité aux parents des enfants de 6^e primaire qui poursuivront leur formation scolaire au cycle d'orientation (CO) l'an prochain. Elle s'adresse aussi, naturellement, à toute personne désireuse de s'informer de ce degré de la scolarité.

Les informations contenues dans cette brochure présentent tout d'abord les buts généraux du CO, ses différentes approches pédagogiques déclinées en trois niveaux d'enseignement ainsi que les grandes lignes de son organisation. Elles traitent aussi des différentes disciplines d'enseignement, de la manière d'évaluer le travail scolaire et précisent les normes de promotion. Un chapitre important est réservé aux apprentissages et aux méthodes de travail, à l'encadrement que proposent les écoles du CO et à la collaboration souhaitée entre l'école et les parents. La plupart de ces thèmes concernent les trois ans du CO; cette brochure d'information s'attache cependant à la présentation plus détaillée de la 1^{re} année du CO, car les degrés suivants feront l'objet d'explications particulières données par les Directions d'école dont vous trouverez les coordonnées en page finale.

Enfin, au centre de la brochure, les pages 8 et 9 traitent des modalités mises en œuvre pour passer de 6^e primaire en 1^{re} du CO. Cette procédure est appelée «procédure de préorientation», dont le sigle généralement utilisé est «PPO». La présentation volontairement succincte de cette procédure est complétée d'informations plus détaillées qui sont données en cours d'année par la Direction du CO et l'Inspectorat scolaire lors de séances prévues à cet effet. Les rencontres avec le maître de classe de 6^e primaire vous apporteront d'autres éclairages qui vous permettront ensuite, après réception des notes du 1^{er} semestre et des résultats à l'évaluation cantonale du mois de mars, de vous déterminer sur le type de classe du CO convenant le mieux à votre enfant.

Nous formons nos vœux les meilleurs pour la poursuite réussie de la scolarité de votre enfant, vous souhaitons de trouver ici de nombreuses réponses à vos questions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents, à l'expression de nos sentiments distingués.

Francine REY

*Inspectrice des écoles
du cycle d'orientation*

Léon GURTNER

*Chef du Service
de l'enseignement obligatoire
de langue française*

BUTS GÉNÉRAUX

Le cycle d'orientation (CO) fait suite à l'enseignement primaire et accueille tous les garçons et filles qui, en règle générale, ont accompli leur 6^e année. Organisé sur trois ans, il permet aux élèves de consolider leurs apprentissages et de compléter leurs connaissances par l'approche de matières plus complexes. Il leur offre la possibilité d'améliorer et de renforcer leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles aussi. Il accompagne les jeunes dans leur développement personnel en favorisant à la fois une meilleure connaissance d'eux-mêmes et l'instauration de relations harmonieuses avec les autres. Le cycle d'orientation enfin, comme son nom l'indique, donne aux élèves l'occasion de se préparer au choix des formations qui feront suite à la scolarité obligatoire.

APPROCHES PÉDAGOGIQUES EN 3 NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Les élèves des derniers degrés de l'école primaire présentent de grandes disparités dans la maîtrise des apprentissages. Le CO s'y adapte en proposant trois types de classes: les classes à exigences de base, les classes générales et les classes pré-gymnasiales.

La différenciation proposée par ces trois types de classes, auxquelles s'ajoute la classe de développement, permet d'adapter les rythmes d'apprentissage, au moins partiellement, aux possibilités des élèves et de moduler la quantité et le degré de complexité des thèmes étudiés. Les effectifs de classe et l'encadrement par les enseignants sont eux aussi différents d'un type de classe à l'autre, notamment le temps de présence de l'enseignant titulaire de la classe.

L'objectif est d'assurer à l'élève une scolarité efficace, dans une classe où il peut réussir et se sentir à l'aise en fonction de ses capacités, de ses besoins de formation et de ses goûts.



Caractéristiques générales

Rythmes d'apprentissages

Formes d'apprentissages

Orientation durant le CO

Orientation après le CO

Classes à exigences de base (EB)

Les classes à exigences de base¹ ont pour objectif d'assurer les connaissances fondamentales indispensables que tout élève doit maîtriser au terme de sa scolarité obligatoire.

Les programmes visent l'essentiel et assurent les fondements du savoir.

Les classes à exigences de base offrent un très bon encadrement grâce à un effectif moyen de 17 à 18 élèves.

Des programmes allégés, proposés à un rythme adapté, offrent à l'élève une solide formation de base et l'aident à aller au maximum de ses possibilités d'apprentissage scolaire.

Les enseignants veillent particulièrement à soutenir l'effort de l'élève.

Le recours à des méthodes de travail actives, à des approches plus individualisées, permet à l'élève de consolider les compétences de base en français et en mathématiques. Il lui offre aussi des connaissances en allemand et en anglais.

Dans ces disciplines, mais aussi dans les connaissances générales, l'enseignement prend appui sur les intérêts et les points forts des élèves; il vise en priorité les aspects concrets et fonctionnels des apprentissages.

Un élève qui atteint très facilement les objectifs et obtient de très bons résultats dans les différentes disciplines a la possibilité, s'il le souhaite, de passer en classe générale à la fin de l'année – à certaines conditions, en cours d'année – ou de faire une 10^e année en classe générale.

Au terme du CO, les élèves peuvent envisager la grande majorité des formations professionnelles, voire des perfectionnements ultérieurs.

¹ Ce type de classe inclut les classes de développement



Classes générales (G)

Caractéristiques générales

Les classes générales s'appuient sur des compétences de fin d'école primaire considérées comme généralement acquises.

Elles élargissent l'éventail et la complexité des contenus.

Elles donnent aussi les bases de la culture scolaire, qu'elles complètent par une étude plus approfondie dans les branches fondamentales.

Elles ont un effectif moyen de 21 à 23 élèves.

Rythmes d'apprentissages

Les classes générales s'adressent à des élèves capables d'une bonne concentration et de régularité dans le travail.

Les notions nouvelles sont nombreuses et leur apprentissage demande à l'élève de fournir un travail régulier, en classe et à la maison.

Formes d'apprentissages

L'enseignement favorise l'acquisition de bonnes compétences en français, allemand, anglais, mathématiques et connaissances générales.

Les démarches privilégiées par les enseignants visent à sensibiliser l'élève aux notions nouvelles pour ensuite l'aider à les approfondir.

Orientation durant le CO

Un élève qui atteint très facilement les objectifs et obtient de très bons résultats dans les différentes disciplines a la possibilité, s'il le souhaite, de passer en classe pré-gymnasiale à la fin de l'année – à certaines conditions, en cours d'année – ou de faire une 10^e année en classe pré-gymnasiale.

Un élève en difficulté à la fin d'une année peut refaire l'année dans le même type de classe ou poursuit sa formation en classe à exigences de base.

Orientation après le CO

L'élève issu de ce type de classe peut envisager toutes les formations professionnelles, soit en école (école des métiers, école de commerce), soit en apprentissage, y compris avec une maturité professionnelle. Il peut aussi s'orienter vers l'école de culture générale qui prépare aux formations paramédicales et sociales. Après la maturité professionnelle fédérale, l'orientation vers une haute école spécialisée (HES) puis, éventuellement, vers l'université reste possible.

Caractéristiques générales

Classes prégyrnasiales (PG)

Les classes prégyrnasiales exigent que les apprentissages du primaire soient très bien acquis.

Elles sont destinées à des élèves motivés pour les études, capables d'une grande concentration, avec un fort potentiel de travail et un bon sens de l'organisation. Elles ont un effectif moyen de 23 à 25 élèves.

Rythmes d'apprentissages

L'enseignement dans les classes prégyrnasiales exige une capacité d'assimilation assez rapide et une marge de progression importante.

Le rythme de travail est soutenu.

L'enseignement s'adresse progressivement à de futurs étudiants capables d'assumer la responsabilité de leur formation.

Formes d'apprentissages

L'enseignement dans les classes prégyrnasiales fait appel à la capacité de l'élève de transférer des connaissances acquises d'une discipline à une autre.

Il convient aux élèves qui ont le goût de l'abstraction, de l'analyse, de la recherche et de l'étude de connaissances nouvelles.

L'élève accomplit seul une partie des apprentissages.

Orientation durant le CO

Un élève en difficulté à la fin d'une année peut refaire l'année ou choisir de continuer en classe générale.

Orientation après le CO

En principe, ce type de classe conduit l'élève aux études supérieures, toutes les autres possibilités de formation restant ouvertes.





Changements de type de classe

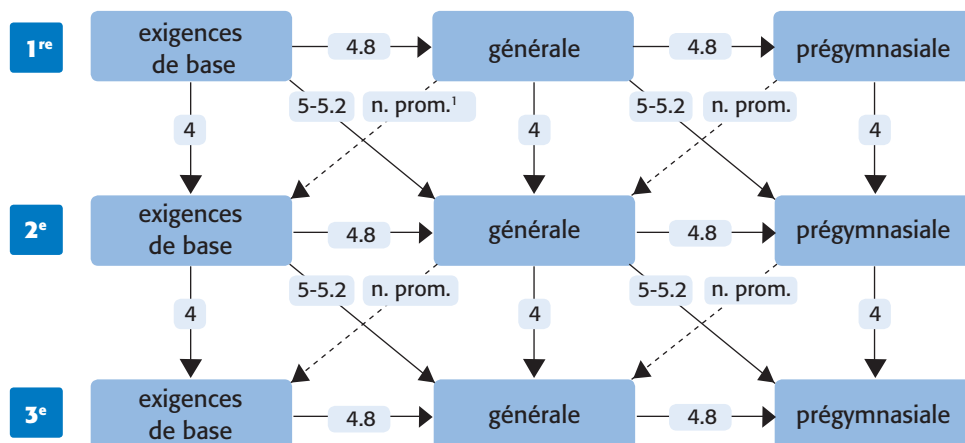
Le choix d'un niveau de formation, comme indiqué précédemment, n'a pas un caractère définitif: une observation attentive de l'élève et de l'évolution de ses acquis scolaires peuvent justifier un changement de type de classe. Ces modifications de parcours donnent ainsi au terme «orientation» sa vraie signification.

Tout élève attestant d'une maîtrise confirmée dans les apprentissages de base peut passer vers un type de classe à exigences plus élevées. Des difficultés importantes rencontrées dans les apprentissages scolaires ou dans le rythme de travail imposent, à l'inverse, un changement vers un type de classe à exigences moins élevées. Ces changements ont lieu en principe en fin d'année scolaire.

Le tableau ci-dessous en présente les principales modalités.

Pour les élèves de 1 ^{re} année	moyenne des branches principales	moyenne générale
> Passage dans une classe du même degré, mais d'un niveau d'exigence supérieur: de 1 ^{re} G à 1 ^{re} PG ou de 1 ^{re} EB à 1 ^{re} G	4.8 aucune note inférieure à 4.5	4.8
> Passage dans une classe du degré suivant et d'un niveau d'exigence supérieur; de 1 ^{re} G à 2 ^e PG ou de 1 ^{re} EB à 2 ^e G	5 aucune note inférieure à 4.5	5.2

En 1^{re} année notamment, les passages en cours d'année sont possibles, s'ils s'avèrent que la première orientation n'est pas judicieuse. Des conditions particulières sont alors à remplir à la 1^{re} mi-semester ou à la fin du 1^{er} semestre. Elles seront données par la Direction de l'école. Dans tous les cas, la Direction se fonde sur l'avis des enseignants des branches principales, avis fondé tant sur l'engagement de l'élève que sur sa capacité à prendre en charge sa formation.



¹ non promotion



PROCÉDURE DE PRÉORIENTATION VERS LE CO

La procédure de passage de l'école primaire vers le cycle d'orientation (CO) porte le nom de «procédure de préorientation» (PPO) afin de bien souligner que l'orientation a lieu tout au long du CO puis durant toute la période de formation après le CO.

Voici une brève présentation des éléments pris en compte et du déroulement de la procédure.

Les indicateurs de préorientation

Les indicateurs suivants permettent à l'enseignant de fonder sa proposition de préorientation:

L'enseignant tient compte des notes du 1^{er} semestre et des résultats obtenus aux épreuves cantonales passées au début du mois de mars. Si l'évaluation cantonale confirme l'évaluation du semestre, le cadre général est le suivant :

- au-dessus de 5: préorientation en classe pré-gymnasiale;
- notes 5 et 4.5: préorientation en classe générale;
- au-dessous de 4.5: préorientation en classe à exigences de base.

L'enseignant, les parents et l'élève lui-même complètent cinq rubriques décrivant les attitudes de l'élève face au travail et aux apprentissages scolaires. Les rubriques sont les suivantes: motivation, concentration et persévérance, compréhension, rythme de travail, résolution des tâches.

**Les acquis de l'élève,
sa maîtrise des objectifs
d'apprentissage**

**Les attitudes face aux
apprentissages**

Analyse

Proposition et décision

N. B.

Le déroulement de la PPO

Lors d'un entretien avec les parents et l'élève, l'enseignant présente le résultat de son analyse des indicateurs présentés à la page 8. Enseignant, parents, élève échangent leurs points de vue sur leurs appréciations réciproques. Au terme de l'entretien, les parents signalent dans le dossier PPO s'ils sont d'accord avec la proposition de l'enseignant ou s'ils souhaitent une autre préorientation.

Chaque situation est analysée lors d'un entretien réunissant le directeur de l'école du CO, l'enseignant et l'inspecteur primaire. Au terme de cet entretien, le directeur adresse une proposition de préorientation aux parents. Si ceux-ci l'acceptent, généralement tacitement, elle devient alors décision. Si les parents souhaitent que la proposition soit reconsidérée, ils demandent un entretien au directeur du CO. Après avoir entendu les parents et l'élève, le directeur donne la décision de préorientation. En cas de désaccord, les parents peuvent faire recours dans les 10 jours auprès de la DICS.

Fin juin, une correction de la décision de préorientation reste possible, pour autant que les résultats obtenus soient notablement différents de ceux qui ont déterminé la décision de préorientation. Les cas particuliers font l'objet d'une analyse appropriée.





DISCIPLINES D'ENSEIGNEMENT ET GRILLE HORAIRE

Les élèves ont 32 leçons hebdomadaires. Le nombre de leçons attribuées à chacune des disciplines vise à réaliser un équilibre entre des activités qui concourent toutes à la formation générale des élèves et au développement de leurs aptitudes tant physiques que mentales. Au travers de l'étude de ces disciplines, c'est bien le développement de la personne dans son entier qui est visé.

Branches enseignées en 1^{re} année

	classes à exigences de base	classes générales	classes prégymnasiales
Langues			
français	6	6	5
allemand	4	4	4
anglais	2	2	2
latin			3
Mathématiques	6	5	4
Branches générales			
histoire	2	2	2
géographie	1	1	1
sciences	2	2	1
informatique	1	1	1
instruction religieuse, éthique et cultures religieuses	1	1	1
formation générale	1	1	1
Éducation artistique			
activités créatrices arts visuels	2	2	2
		1	1
éducation musicale	1	1	1
Éducation physique	3	3	3

Cours facultatifs et activités culturelles

Selon leurs possibilités et en fonction des intérêts des élèves, les écoles organisent des **cours facultatifs** qui offrent une ouverture à d'autres domaines. Enfin, chaque CO conçoit un programme **d'activités culturelles** (conférences, films, concerts, représentations théâtrales...) qui ont lieu sur l'ensemble de l'année scolaire.



Heure de formation générale

Moment particulier dans le déroulement de la semaine, l'heure consacrée à la formation générale est confiée à l'enseignant titulaire de classe. Elle lui permet d'aborder avec ses élèves les questions suivantes:

- la vie scolaire, dans le microcosme de la classe et de l'établissement, les règles de vie éducatives;
- les différentes facettes du métier d'élève;
- les aspects liés au développement de la personne et de l'entrée dans l'adolescence, la santé au sens général, le bien-être;
- les premières démarches d'orientation, liées au choix d'une formation dont il conviendra petit à petit de définir les contours.

Instruction religieuse ou éthique et cultures religieuses

Les Églises officiellement reconnues disposent d'une unité hebdomadaire pour l'instruction religieuse. Les parents peuvent dispenser leur enfant de ce cours en adressant une déclaration écrite au directeur de l'école du cycle d'orientation.

Les élèves d'une autre confession que catholique ou réformée, ainsi que les élèves dispensés, suivent un cours d'éthique et de cultures religieuses.

Ce cours n'est pas confessionnel. Il vise la connaissance et la compréhension des signes religieux et culturels; il propose une réflexion sur le sens de l'existence humaine, personnelle, communautaire. Ce cours est dispensé dans le respect des opinions, des convictions religieuses et des traditions culturelles des élèves et de leur famille.

ÉVALUATION

Organisées tout au long de l'année scolaire, les évaluations interviennent généralement au terme d'un chapitre ou d'une séquence d'enseignement. Elles portent sur des contenus clairement déterminés et qui ont fait l'objet d'une étude détaillée et approfondie. Les connaissances et les compétences sont testées sur la base de critères eux aussi clairement définis. Les résultats, exprimés en nombre de points sur un total donné, sont traduits ensuite sur une échelle de notes allant de 1 à 6, ce qui permet aux élèves, mais aussi à l'enseignant et aux parents, de situer aisément la qualité des acquis scolaires. L'évaluation remplit donc le rôle de soutien à la démarche d'apprentissage de l'élève.

Durant l'année scolaire, à périodes régulières (au moins quatre fois), des informations sont transmises aux parents; elles fournissent des indications sur le degré de maîtrise dans les différentes disciplines et sur les éventuelles difficultés qui peuvent rendre nécessaire le recours à des moyens appropriés d'aide et de remédiation.

L'élève a ainsi en main les éléments nécessaires à une bonne appréciation de ses apprentissages. Dans plusieurs écoles, on organise un relevé systématique des résultats scolaires dans l'agenda de l'élève. Avec ses parents et avec l'aide et le soutien de ses enseignants, l'élève entre petit à petit dans une démarche d'autoévaluation censée le responsabiliser davantage face à la construction de ses connaissances et de ses compétences. Il est aidé en cela par un recours plus systématique, en classe, à l'évaluation dite formative.



RÉSULTATS SCOLAIRES ET NORMES DE PROMOTION

Échelle des notes

Les notes sont données sur une échelle de 6 à 1; la note 4 indique le seuil de suffisance. En aucun cas un travail ou une interrogation ne peut être sanctionné d'un 0. La fraude entraîne la note 1.

Calcul des moyennes

Dans le calcul des moyennes, les **branches principales** définies ci-dessous sont prises en compte deux fois, les autres une fois.

Le groupe des branches principales comprend:

- le français, l'allemand et les mathématiques dans les classes à exigences de base et les classes générales;
- le français, l'allemand, les mathématiques et le latin dans les classes pré-gymnasiales (ou l'anglais en 2^e et 3^e années).

A la fin du premier semestre et de l'année scolaire, on effectue la moyenne des **branches principales** et la moyenne **générale** de l'ensemble des branches. Dans chaque discipline, la moyenne des notes de l'élève est établie au dixième puis arrondie au demi ou à l'entier.

La note de fin d'année est établie à partir des résultats obtenus tout au long de l'année scolaire (évaluation en continu). De manière générale, cette note correspond à l'arrondi arithmétique. Dans certaines situations, la moyenne de chaque discipline peut faire l'objet d'une pondération: de 0.2 à 0.3 ou de 0.7 à 0.8, l'arrondi est possible au demi ou à l'entier, selon la façon dont l'élève a progressé dans ses apprentissages. Ex. : 5.2 ou 5.3 sont arrondis à 5 ou 5.5. La moyenne pondérée permet ainsi de tenir compte d'une évolution différente entre le 1^{er} semestre et la deuxième partie de l'année scolaire.

L'élève dont la moyenne générale est égale ou supérieure à 5 et celle des branches principales située au moins à 4 obtient la mention «distingué».

Critères de promotion

Pour être promu d'un degré d'enseignement à un autre, l'élève doit obtenir la moyenne de 4 pour l'ensemble des branches, la moyenne de 4 pour le groupe des branches principales et ne pas avoir plus d'une branche principale inférieure à 4.

En cas de non-promotion, l'élève peut répéter une classe de même type. Une répétition est aussi possible si l'élève a déjà un retard scolaire, à condition toutefois que les perspectives de réussite scolaire soient bonnes.

APPRENTISSAGES SCOLAIRES ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Conditions cadre

Les conditions cadre du CO sont assez différentes de celles de l'école primaire. L'enseignement est dispensé par plusieurs enseignants: l'un, par exemple, donne le français, l'histoire et le latin, un autre les mathématiques et les sciences, un troisième l'allemand, un quatrième la géographie. La gymnastique, les arts visuels, les activités créatrices manuelles, etc. sont confiés à des enseignants spécialistes. Près d'une dizaine d'enseignants vont donc se succéder dans une classe au cours de la semaine, chacun ayant ses exigences et ses manières de faire auxquelles il faudra s'habituer. Cette diversité rend parfois l'adaptation difficile, mais elle est aussi source d'enrichissement.

De nombreux cours sont donnés en salle de classe. Cependant, certaines branches requièrent un matériel particulier que seule une salle spéciale peut procurer. Les élèves doivent alors se déplacer pour les cours d'arts visuels, de sciences, d'informatique, d'activités créatrices et d'éducation musicale.

Les programmes sont conçus pour faciliter la transition avec la 6^e primaire; celle-ci devrait, en principe, se faire sans difficulté majeure.

Organisation dans le travail

L'organisation dans le travail va cependant changer. Les tâches à domicile ne sont plus données au jour le jour, mais avec deux, trois jours, voire une semaine d'avance. Les contraintes de l'horaire peuvent faire varier l'importance et le nombre des activités pour chaque jour. Il faut apprendre à gérer son temps, à répartir son travail sur les jours de la semaine et éviter les surcharges à un moment donné. Anticiper et faire preuve de régularité sont les maîtres mots, car les coups de collier de dernière minute ne sont guère recommandés! La quantité des devoirs va sans doute augmenter; elle varie selon les types de classe.

Nombre d'écoliers

Une école du CO rassemble **un grand nombre d'écoliers**, plusieurs centaines dans la majorité des cas. L'élève qui arrive au CO va donc rencontrer beaucoup de nouveaux camarades. Au début, c'est impressionnant, mais très vite se créent de nouveaux liens, se tissent de nouvelles amitiés. Pour faciliter le passage de l'école primaire vers le CO, les directions d'école sont attentives à regrouper plusieurs élèves ayant fréquenté la même classe primaire.

Transports publics

Pour un grand nombre d'élèves, se rendre au CO signifie emprunter **les transports publics**. Au temps passé en classe s'ajoute un temps de déplacement. Il faudra calculer avec cette fatigue. Pour rappel, durant le trajet, les élèves doivent veiller à respecter la tranquillité des autres usagers et à se montrer courtois et disciplinés.



Études surveillées

Les écoles du CO organisent des **études surveillées**. Elles ne constituent cependant pas un appui pédagogique, car le surveillant n'a pas le loisir d'apporter informations et explications sur des matières mal comprises. D'autres formes d'aide sont prévues (voir ci-dessous). Les modalités précises du fonctionnement des études figurent dans les informations délivrées par chaque école. Dans certaines situations, la Direction de l'école peut astreindre des élèves à fréquenter les études surveillées.

Appuis pédagogiques

Les **appuis pédagogiques** offerts aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages sont divers. C'est d'abord au sein de la classe que se donnent les explications complémentaires. L'école organise ensuite des cours d'appuis ou de rattrapage destinés aux élèves qui éprouvent des difficultés particulières. Ces cours comptent 8 à 10 séances et sont gratuits, s'ils sont dispensés en groupe. Il s'agit principalement de reprendre les éléments non compris dans les leçons en les complétant par des exercices appropriés. Ces cours ne sont cependant accordés que si les élèves qui en manifestent le désir s'engagent avec détermination.

Tâches à domicile

Les **tâches à domicile** ont pour but d'inviter les élèves à s'approprier, en les exerçant, les notions et les matières étudiées en classe. Ce sont, en principe, des applications ou des prolongements de leçons, mais aussi des exercices de recherche, de documentation ou de lecture. Les devoirs à domicile exigent une méthode de travail que l'élève est peu à peu amené à acquérir. Les leçons données à l'avance l'incitent à exercer son autonomie en prenant ses dispositions sur toute la semaine. L'élève qui fait sérieusement son travail va aussi s'astreindre à des devoirs durant le week-end.

Les parents sont invités, dans la mesure du possible, à contrôler les tâches à domicile; ils s'associent ainsi à la mission formatrice de l'école: aide à l'organisation du travail, fonction de répétiteur pour les travaux de mémorisation, contrôle du soin et des tâches effectuées. L'intervention des parents est particulièrement précieuse en 1^{re} année du CO.

L'intérêt soutenu des parents pour les tâches scolaires est perçu par l'enfant comme un signe tangible de l'importance qu'ils accordent à sa formation; c'est une valeur ajoutée et un levier très fort sur le plan de la motivation.

ENCADREMENT

Le titulaire de classe

L'enseignant titulaire a la responsabilité de la bonne marche de sa classe; il exerce cette responsabilité en collaboration avec les autres enseignants. Soucieux de la progression scolaire et du comportement de chacun de ses élèves, il est l'interlocuteur privilégié des parents. Il prend contact avec eux lorsque la situation scolaire de l'élève l'exige. A leur tour, les parents qui souhaitent faire le point sur la scolarité de leur enfant prennent contact avec lui. L'expérience démontre qu'un échange téléphonique ou un entretien évitent bien souvent des malentendus et facilitent la compréhension mutuelle.

L'enseignant d'une discipline

Chaque enseignant dispense les cours pour lesquels il a reçu une formation particulière. Il travaille selon ses ressources et sa personnalité propre et collabore avec le titulaire de la classe et le directeur de l'établissement pour harmoniser la démarche éducative. L'enseignant est à la disposition des parents pour toute question ou tout problème relevant spécialement de sa discipline d'enseignement.

L'adjoint de direction

Chargé de tâches particulières (élaboration des horaires, remplacement de maîtres absents, constitution des classes, organisation d'activités diverses, matériel...), l'adjoint de direction soutient les maîtres dans l'encadrement des élèves, notamment en prenant en charge les situations d'élèves particulières ou difficiles.

Le directeur

Le directeur d'établissement est chargé de la responsabilité générale de l'école. Il assure trois tâches essentielles: responsable de l'instruction, il veille au respect des plans d'études et contrôle la démarche éducative et pédagogique des maîtres; il assure la collaboration entre l'école et les parents; enfin, il est chargé de l'administration de l'école.

L'inspecteur

Collaborateur direct du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF), l'inspecteur conseille les maîtres, les directeurs d'école et les autorités locales dans l'accomplissement de leurs tâches; il contrôle l'instruction, notamment l'application des plans d'études et il veille à ce que l'éducation donnée soit conforme aux principes énoncés dans la loi scolaire.





Le médiateur

Dans chaque école du CO, plusieurs enseignants formés sous la responsabilité de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle assument la fonction de médiateur. En début d'année scolaire, ils se présentent aux élèves et leur expliquent leur mission d'écoute et d'aide au sein de l'école. Les élèves peuvent les rencontrer librement et en toute discrétion. Les médiateurs les aident à trouver des solutions à leurs difficultés; ils tentent, par exemple, de créer ou de recréer une communication parfois mise à mal avec leur famille, avec l'école ou avec leurs camarades. Lorsque cela est nécessaire, leur rôle peut consister à mettre en place un réseau d'aide et à diriger le jeune vers la personne ou l'institution compétente.

Le conseiller en orientation

Afin d'aider les élèves à utiliser au mieux les possibilités de formation qu'offre le CO, un Centre d'orientation scolaire et professionnelle est à leur disposition dans chaque école. Le conseiller en orientation dispense une information en classe sur le CO et ses structures. Il reçoit les élèves et leurs parents qui souhaitent analyser une modification de la trajectoire scolaire ou un projet d'orientation à plus long terme. Les Centres d'orientation disposent d'une documentation riche et accessible à tous. Le conseiller peut organiser des stages ou des visites d'entreprises.

Le service de psychologie, psychomotricité et logopédie

Selon la loi scolaire, les communes ont à assurer un service de psychologie, de psychomotricité et de logopédie qui a pour mission de prodiguer aux élèves en difficulté des conseils et des mesures de soutien. Ce service auxiliaire est ouvert aux adolescents et à toutes les personnes concernées par l'adolescence. Il est gratuit lorsqu'il est approuvé par la direction du CO. Aucun traitement ne peut cependant être envisagé sans l'accord des parents ou du représentant légal. Les adresses des institutions ou des responsables figurent dans les informations que distribue chaque CO en début d'année scolaire.

L'enseignant spécialisé

Les CO accueillent quelques élèves ayant des handicaps sensoriels (vue et ouïe), physiques ou mentaux. Dans le cadre du concept d'intégration cantonal, ils bénéficient d'appuis dispensés par des enseignants spécialisés qui interviennent dans la classe au côté du maître de classe ou des maîtres de branche.

Le médecin et le dentiste scolaire

Comme au degré primaire, ces services communaux, respectivement cantonaux, continuent à offrir leurs services au CO. Les directions d'école donneront en temps voulu toutes les informations nécessaires.

**Comment et avec qui
communiquer?**

**De l'expérience
d'une autonomie
grandissante**

COLLABORATION ÉCOLE - PARENTS

Les parents et l'école collaborent dans leur tâche éducative; ainsi le veut la loi. Pour y parvenir, il faut que tout au long de l'année des contacts suivis puissent être assurés. Ces contacts peuvent prendre des formes différentes: réunions d'information générale ou entretiens particuliers, avec le directeur, avec un adjoint de direction ou avec l'enseignant titulaire. La participation aux réunions générales est vivement recommandée. Selon les besoins, les Directions des CO organisent des conférences traitant de thèmes concernant plus particulièrement les aspects affectifs et relationnels de l'adolescence ou alors celui de la prévention face aux diverses formes de toxicomanie ou de comportements à risque.

En tout temps durant l'année, les parents peuvent s'informer de la progression scolaire et du comportement de leur enfant auprès du maître de classe. Si nécessaire, ce dernier leur conseillera de s'entretenir avec tel ou tel enseignant ou proposera une réunion avec plusieurs enseignants.

Pour obtenir des renseignements sur l'orientation scolaire, sur l'ensemble du système de formation ou, plus directement, sur les perspectives de formation de leur enfant, les parents prennent contact avec le conseiller en orientation.

12 -16 ans, c'est la première partie de l'adolescence, la transition entre l'enfance que l'on quitte et l'adulte qu'il faut peu à peu construire. Les changements sur les plans physique et affectif perturbent parfois les performances scolaires, au même titre que la quête d'identité propre à cette période de l'existence. Ces recherches, ces tâtonnements, ces défis lancés par les jeunes sont souvent des invitations adressées aux parents et aux adultes, pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de répondants.

La mission confiée à l'école est certes passionnante, mais elle est aussi parfois délicate et difficile. Il en est de même du rôle de parents. Comment assurer un cadre clair tout en faisant confiance au jeune, tout en lui accordant une part d'autonomie? Faut-il le suivre pas à pas ou lui laisser une grande marge de manœuvre? L'équilibre est bien difficile à trouver... et à tenir. C'est aux prix de contacts suivis et du soin apporté à la communication que chaque élève grandit et développe peu à peu son sens des responsabilités, une forme d'expérience de l'autonomie qui l'amène à s'assumer davantage.

Enfants, parents, enseignants et direction constituent un tout. Retrancher la participation active et constructive d'un seul élément, c'est mettre en péril l'équilibre du cadre éducatif, lui-même porteur du bien-être affectif de l'adolescent.



ADRESSES UTILES

Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF)

Rue de l'Hôpital 1 1700 Fribourg 026 305 12 27

Inspectorat des écoles du CO

Rue de l'Hôpital 1 1700 Fribourg 026 305 12 34

École du CO du Belluard

Remparts 9 1700 Fribourg 026 347 18 50

École du CO de Bulle

Rue de la Léchère 40 1630 Bulle 026 919 27 00

École du CO de Domdidier

Rte des Vuarines, CP 56 1564 Domdidier 026 676 95 20

École du CO d'Estavayer

Route de la Chapelle 1470 Estavayer-le-Lac 026 663 95 00

École du CO du Gibloux

1726 Farvagny-le-Grand 026 411 99 11

École du CO de la Glâne

Route d'Arruffens 17 1680 Romont 026 651 99 33

École du CO de Jolimont

Rue des Ecoles 15 1701 Fribourg 026 347 14 60

École du CO de La Tour

Rte de Ronclina 2 1635 La Tour-de-Trême 026 919 29 00

École du CO de Marly

Route des écoles 28 1723 Marly 1 026 439 91 20

École du CO de Morat

Wilerweg 53 3280 Morat 026 672 86 11

École du CO de Pérolles

Pérolles 68 1705 Fribourg 026 424 55 88

École du CO de Sarine Ouest

Rte du Covy 1754 Avry-sur-Matran 026 470 26 50

École du CO de la Veveyse

Ch. des Crêts 9 1618 Châtel-St-Denis 021 948 81 21

¹ Ce type de classe inclut les classes de développement.

